



# Plan d'action pour les services de garderie éducatifs 2021-2022



## **Plan d'action du Nouveau-Brunswick pour les services de garderie éducatifs - 2021-2022**

Publié par le ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance  
Province du Nouveau-Brunswick  
Case postale 6000  
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Septembre 2021

ISBN 978-1-4605-2954-6 (version PDF)

13424

La

petite enfance constitue une période très importante du développement d'un enfant et je suis extrêmement fier du travail que nous avons accompli au Nouveau-Brunswick ces dernières années.

En veillant à ce que toutes les familles aient accès à des services de garderie abordables et de qualité, nous faisons en sorte que les plus jeunes apprenants disposent des outils dont ils ont besoin pour réussir dès le départ.

C'est pourquoi nous investissons plus de 70 millions de dollars annuellement dans ce secteur, en plus des 20 millions de dollars fournis par le gouvernement fédéral. À cet effet, nous fournissons du financement dans une optique d'amélioration de la qualité et pour favoriser l'inclusion ainsi que pour accroître la formation du personnel éducatif. Des efforts fructueux ont également été accomplis en matière de recrutement et de maintien en poste des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. En outre, nous avons amélioré l'aide financière destinée aux parents afin de faciliter l'accès à des services de garderie éducative de qualité de manière à permettre à ces parents de continuer à rester actifs sur le marché du travail.

La subvention aux parents visant à les aider à payer les frais de garde, permet à environ 3500 familles ayant un revenu annuel de moins de 80 000 \$ de bénéficier de services de garderie éducative de qualité. De plus, afin de faciliter le recrutement et le maintien en poste d'éducatrices formées, nous avons respecté notre engagement de faire passer le salaire des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance à 19 \$ l'heure deux ans plus tôt que prévu, en l'occurrence en avril 2021.

Le plan d'action 2021-2022 nous permettra de tirer parti de ces réussites encourageantes en mettant en œuvre des mesures concrètes, notamment une politique d'inclusion globale pour veiller à ce que tous les établissements de garderie éducative offrent aux enfants et à leurs familles un environnement respectueux de la diversité.

Ce plan d'action comprend également une stratégie novatrice en matière de main-d'œuvre pour favoriser la croissance professionnelle et le perfectionnement professionnel des éducatrices de la petite enfance. Ces professionnels continuent de démontrer à quel point ils jouent un rôle essentiel pour soutenir les familles et notre économie.

Établir un système d'éducation de première classe commence par des investissements pour nos plus jeunes apprenants. Ensemble, nous continuerons à renforcer notre modèle de services de garde d'enfants en s'assurant que chaque enfant de la province a accès aux possibilités qu'il mérite.



Monsieur Dominic Cardy

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

En raison de la pandémie de la COVID-19, la capacité du Nouveau-Brunswick à mettre en œuvre les initiatives énoncées dans le Plan d'action pour 2021-2022 peut être touchée. Par conséquent, il est possible que les cibles ne soient pas atteintes et que les dépenses varient.

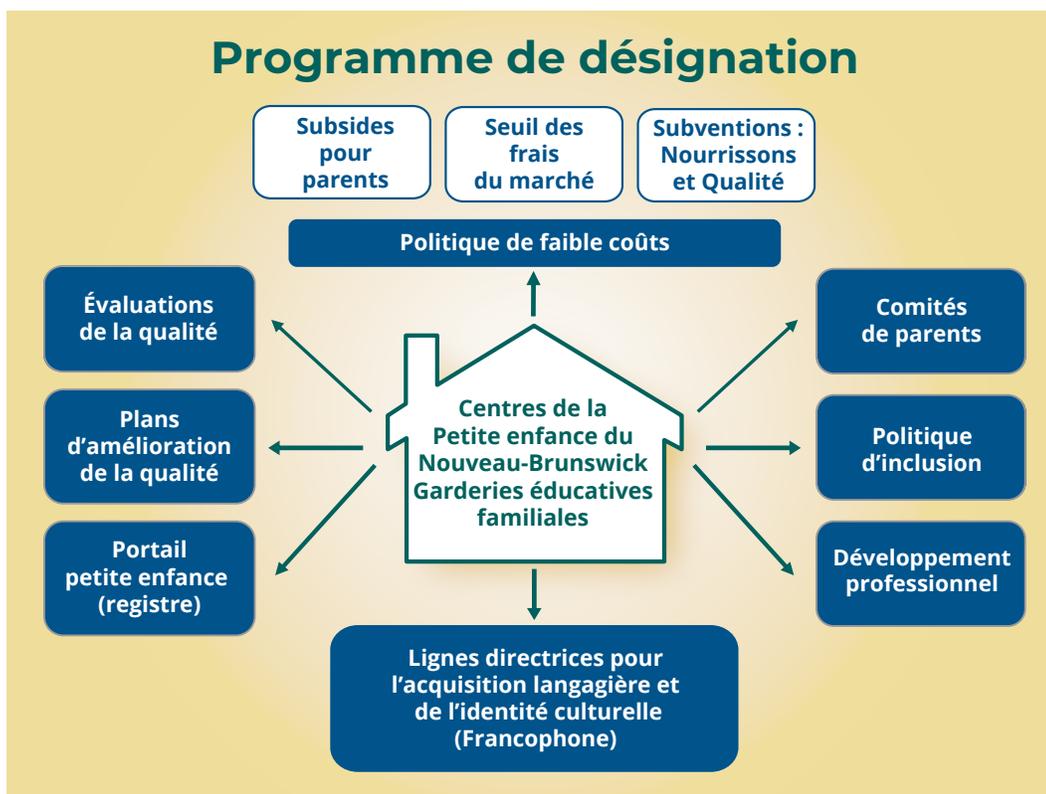
En 2017, le Nouveau-Brunswick avait entrepris de transformer son système de services de garderie éducatifs pour devenir universellement accessible et abordable, au fil du temps, pour toutes les familles et les enfants par l'entremise d'un cadre de politique publique solide. Cette vision ambitieuse s'inspire des vastes consultations que la Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick a menées auprès de parents, du secteur des garderies éducatives et d'intervenants.

Au cœur de cette transformation, le nouveau concept de Centres de la petite enfance et garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick (voir le diagramme), qui a fait des progrès pour assurer un accès équitable à des services de garde agréés de qualité à toutes les familles. Le Nouveau-Brunswick est fier de son succès retentissant. Il offre 508 établissements désignés représentant une hausse

de 20 % des établissements désignés et une hausse de 25 % des places désignées depuis la mise en œuvre provinciale en 2018. Les établissements désignés ont enregistré une augmentation du taux d'inscription de 10 % avant la pandémie à la suite de leur désignation.

La pandémie a eu une incidence sur les taux d'occupation dans les établissements désignés. Cependant, les établissements commencent tranquillement à réafficher les taux d'avant la pandémie. En février 2020, le taux d'occupation s'établissait à 75 % et baissait à 68 % durant les mois d'hiver. En juillet 2021, le taux d'occupation était désormais de 76,4 %. La reprise se poursuit et la demande à l'égard des places devrait continuer à augmenter.

Le Plan d'action pour 2021-2022 vise à maintenir le succès des quatre dernières années en solidifiant la vision voulant que d'ici 2030, le système de services de garderie éducatifs du Nouveau-Brunswick soit transformé de sorte à offrir des services de qualité supérieure qui sont accessibles et abordables universellement pour toutes les familles et les enfants par l'entremise d'un cadre de politiques publiques solide.



# Plan d'action 2021-2022

---

Le système de services de garderie éducatifs du Nouveau-Brunswick a été transformé grâce à des investissements des gouvernements fédéral et provincial. Depuis les investissements réalisés en 2017 dans le cadre de l'[Accord Canada–Nouveau-Brunswick concernant l'apprentissage et la garde de jeunes enfants](#), le gouvernement du Nouveau-Brunswick a continué à investir dans l'augmentation salariale pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance ainsi que dans la Politique de faible coût mise en œuvre en 2017.

Selon le Plan d'action, le total des fonds fédéraux alloués pour 2021-2022 a déjà été consacré à l'appui des établissements désignés, tel qu'il a été déterminé dans l'[Accord Canada–Nouveau-Brunswick concernant l'apprentissage et la garde de jeunes enfants 2017-2020](#) et l'[Accord subséquent 2020-2021](#). Le Nouveau-Brunswick continuera à verser des contributions en nature aux ressources provinciales existantes, autant humaines que financières, sauf indication contraire, pour appuyer les initiatives décrites dans le présent plan d'action. Il n'y a pas d'investissements supplémentaires du gouvernement provincial, mais plutôt des efforts que le Ministère continue à déployer pour continuellement améliorer les programmes et les services.

## **Initiative 1 : Élargir la désignation de *Centres de la petite enfance et de Garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick***

La désignation de Centres de la petite enfance et de Garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick témoigne de services de garderie éducatifs de qualité supérieure et d'un meilleur accès pour toutes les familles ayant des enfants de moins de cinq ans. Il s'agit d'une initiative clé qui soutient la participation des parents sur le marché du travail, particulièrement celle des femmes, et qui offre des expériences de garderie éducative de qualité aux jeunes enfants. L'expansion des établissements désignés est essentielle pour les jeunes familles qui retournent sur le marché du travail puisqu'on se concentre sur la reprise économique de la province.

En 2017, la cible du Nouveau-Brunswick visait à désigner au moins 300 garderies éducatives. Cette cible a considérablement été dépassée puisque 508 établissements ont été désignés en mars 2021. Le Programme de subvention pour parents – Centre désigné vise à étendre l'accès des familles à des services de garderie éducatifs financièrement abordables et

de qualité dans des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Les familles peuvent s'inscrire par l'entremise du registre provincial du Nouveau-Brunswick pour faciliter la recherche de garderies éducatives ainsi que s'inscrire au Programme de subvention pour parents – Centre désigné. L'objectif de 2021-2022 est de maintenir les gains et d'augmenter le nombre de désignations pour s'assurer qu'un nombre accru de familles peut profiter de services de garderie éducatifs de qualité et abordables. [Programme de subvention pour parents – Centre désigné \(gnb.ca\)](#)

Les fonds fédéraux serviront principalement à appuyer la création de nouveaux centres désignés ainsi que la Politique de faible coût. Au titre de la Politique de faible coût, il y a deux enveloppes de financement : la subvention pour parents et les subventions de fonctionnement pour les centres désignés. Ces initiatives seront financées conjointement par les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick.

# Actions

## 1.1 Fixer un seuil des frais du marché révisé, à compter de mai 2021.

Le seuil des frais du marché définit les limites d'augmentations de frais de garde des établissements désignés. Cette grille tarifaire est basée sur les frais moyens facturés par les établissements. Le seuil des frais du marché comprend une grille tarifaire prévisible à l'intention des familles et offre une meilleure cohésion quant à la gestion des frais de garde d'enfants dans

l'ensemble de la province. Le seuil des frais du marché est un outil pour déterminer les frais facturés aux parents.

En 2017, le premier seuil des frais du marché a été instauré parallèlement à l'engagement de revoir la grille tarifaire au plus tard en 2020.

Seuil des frais du marché tel qu'il était de décembre 2017 à mai 2021

	Seuil des frais du marché		Plafond des frais du marché	
	Nourrisson	Enfant d'âge préscolaire	Nourrisson	Enfant d'âge préscolaire
Grandes régions urbaines	39,00 \$	33,00 \$	42,90 \$	36,30 \$
Petites régions urbaines	35,00 \$	29,50 \$	38,50 \$	32,45 \$
Régions rurales	34,00 \$	29,00 \$	37,40 \$	31,90 \$

La grille tarifaire de 2021 tient compte des nouvelles moyennes tarifaires provinciales ainsi que de la hausse du coût de la vie depuis 2017, et a été modifiée pour mieux refléter la réalité du secteur des garderies éducatives. Par conséquent, la nouvelle grille tarifaire comprend une nouvelle catégorie pour les enfants âgés

de deux ans ainsi que la combinaison « petites régions urbaines et régions rurales ». Ces ajustements assurent une meilleure viabilité aux établissements désignés, de sorte qu'ils peuvent concentrer leurs efforts sur la prestation de services de qualité.

Seuil des frais du marché de mai 2021 à avril 2024 – Nouvelle grille en vigueur

		Nourrisson	Enfant âgé de deux ans	Enfant d'âge préscolaire
Grandes régions urbaines	Journée complète	41.30\$	36.70\$	35.00\$
	Journée partielle	31.00\$	27.50\$	26.30\$
Petites régions urbaines et régions rurales	Journée complète	37.10\$	32.60\$	31.30\$
	Journée partielle	27.80\$	24.50\$	23.50\$

Suite aux changements apportés au seuil des frais du marché, le gouvernement provincial a investi davantage dans le Programme de subvention pour parents pour s'assurer que les familles à revenu faible à moyen bénéficiant de ce programme n'aient pas à payer plus pour leurs frais de garde. Ce programme vise environ 3 360 enfants.

## 1.2 Mettre en œuvre le Portail des exploitants et le Portail des parents (c.-à-d., le registre des places en garderie)

Le Portail des exploitants et le Portail des parents sont désignés comme un « guichet unique » qui facilite la communication et l'échange de renseignements entre les parents, les Centres de la petite enfance et Garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick ainsi que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE).

Au cours de l'année à venir, le Ministère collaborera avec les exploitants et les parents pour faciliter leur inscription aux portails afin d'accéder aux nombreuses nouvelles fonctionnalités. D'importantes améliorations ont été apportées aux fonctions de recherche de

garderies éducatives agréées, par exemple, les cartes et les itinéraires. De plus, les parents pourront inscrire leurs enfants à l'établissement choisi, de même que voir la disponibilité et les listes d'attente.

Les personnes exploitantes auront la capacité de s'occuper de leur gestion administrative à l'égard du gouvernement relativement à leurs subventions par l'entremise du Portail des exploitants. Cela réduira considérablement le fardeau administratif. Ils pourront également gérer leurs inscriptions ainsi que leurs listes d'attente grâce à cette technologie.

## Cibles

Initiative	Référence	Cibles de 2021-2022	Financement
Élargir la désignation de Centres de la petite enfance et de Garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick	508 établissements désignés	Passer à 518 avec l'ajout de 10 nouveaux établissements désignés. (4 francophones et 6 anglophones)	Financement fédéral 8 709 206 \$  Financement provincial : 22 M\$
	14 517 places désignées dans des établissements désignés, dont 2 283 places pour des nourrissons	Grâce à la création d'établissements supplémentaires, 300 places supplémentaires seront désignées dans des établissements désignés, dont 10 places pour des nourrissons pour un total de 14 817 places.  Répartition des 300 places :  Francophone : 125 places, dont 3 pour des nourrissons Anglophone : 175 places, dont 7 pour des nourrissons	
	3 548 enfants bénéficient de la subvention pour parents, et de ce nombre, 2 103 accèdent gratuitement aux services de garderie éducatifs	Quatre-vingt-dix (90) enfants supplémentaires bénéficient de la subvention pour parents, et de ce nombre, 50 accèdent gratuitement aux services de garderie éducatifs	
	Portails des exploitants et des parents en développement	Le Portail des exploitants et le Portail des parents faciliteront la gestion de la désignation et amélioreront l'efficacité administrative	

## Initiative 2 : Politique d'inclusion – de la politique à la pratique

En 2021, la *Loi sur les services à la petite enfance* a été modifiée pour intégrer l'inclusion aux dispositions législatives. Ainsi, des exigences ont été mises en place pour s'assurer que tous les établissements de garderie éducative offrent aux enfants et aux familles un environnement inclusif qui respecte la diversité

en ce qui concerne la race, la couleur, la religion, l'origine nationale, l'ascendance, le lieu d'origine, l'âge, l'incapacité, l'orientation sexuelle réelle ou perçue ou l'identité de genre, la condition sociale ou les convictions ou les activités politiques.

Les principes d'inclusion et de diversité dans les services de garderie éducatifs sont intégrés aux deux curriculums éducatifs distincts pour la petite enfance de la province décrits dans les paragraphes suivants.

En 2009, le Nouveau-Brunswick a lancé ses curriculums éducatifs pour la petite enfance de classe mondiale ancrés dans la vision selon laquelle « tous les enfants peuvent réaliser leur plein potentiel avec dignité, un sentiment de valeur personnelle, le goût de la vie et de l'apprentissage. » La vision holistique de la diversité et la responsabilité sociale intégrée au curriculum anglophone respecte le droit de chaque enfant de participer pleinement, peu importe la langue, la culture, la race, la religion, le statut socio-économique, le genre ou la capacité. Il s'agit d'une étape normale permettant de promouvoir l'inclusion auprès des jeunes citoyens afin qu'elle devienne inhérente à la façon dont ils

perçoivent le monde et de bâtir une province plus forte et inclusive, pour tous nos enfants.

Le curriculum éducatif francophone favorise le développement holistique, dynamique et harmonieux des enfants, de la naissance jusqu'à cinq ans, en tenant compte de leurs besoins en tant qu'êtres uniques et tant qu'êtres sociaux. L'utilisation d'une approche pédagogique éclectique vise à répondre aux besoins des enfants, de la naissance à l'âge de cinq ans, y compris les enfants ayant un handicap et les enfants ayant besoin d'un soutien élevé ou individuel. Cette approche comprend cinq éléments principaux : un environnement qui mène au développement holistique, dynamique et harmonieux des jeunes enfants, le rôle de l'éducateur, des stratégies de soutien, la construction identitaire culturelle et linguistique, ainsi que le respect et la diversité.

## Actions

---

### 2.1 Mettre en œuvre une politique d'inclusion provinciale à la petite enfance

Les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick avaient jusqu'en mars 2020 pour élaborer leur politique d'inclusion dans le cadre du programme de désignation. S'inspirant des progrès réalisés au cours des trois dernières années, une politique d'inclusion provinciale à la petite enfance sera mise en œuvre, laquelle exigera que les 840 établissements de garderie éducative agréés disposent d'une politique d'inclusion et démontrent des pratiques inclusives.

L'objectif du gouvernement provincial sera élargi de sorte à privilégier le passage de la politique à la pratique en aidant entièrement les établissements de garderie éducative agréés à mettre des pratiques d'inclusion en œuvre, notamment dans les Centres de la petite enfance et Garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick.

### 2.2 Les centres désignés de soutien intégreront des pratiques inclusives à leurs services de garderie éducatifs

Les personnes exploitantes et éducatrices d'au moins 170 des 508 établissements désignés termineront le « Guide soutien des programmes d'inclusion » pour contribuer et orienter l'élaboration de politiques d'inclusions qui favorisent l'accès, la participation importante et le soutien des enfants.

Le Ministère fixera des critères d'évaluation de l'inclusion conçus pour aider les centres désignés à mettre leurs pratiques inclusives en œuvre.

### 2.3 Embaucher des agents en pédagogie préscolaire en tant que conseillers

Pour favoriser des services de garderie éducatifs inclusifs de qualité supérieure, le Ministère accroîtra sa capacité interne à assurer le leadership, l'encadrement et le mentorat axés sur la mise sur pied de systèmes de soutien et d'amélioration des pratiques des éducatrices et éducateurs. Treize (13) agents en pédagogie préscolaire ont été embauchés pour donner de la formation et des conseils aux éducatrices et éducateurs

de la petite enfance dans le but de créer des services de garderie éducatifs inclusive de qualité supérieure. Le soutien est offert au moyen de consultations sur place, de communautés de pratique et de la création de possibilités d'apprentissage professionnel sensibles et continues, notamment l'apprentissage socioaffectif et l'intervention en cas de comportements difficiles.

## 2.4 Expansion du projet L’Nu, raconte-moi une histoire (L’Nu, Tell me a Story)

En réponse à la recommandation de la Commission de vérité et réconciliation d’honorer et de commémorer la culture autochtone, le projet L’Nu, raconte-moi une histoire (L’Nu, Tell me a Story) a été lancé pour aider les éducatrices et les éducateurs non autochtones à devenir des alliés encore plus solides des communautés autochtones.

De concert avec un aîné autochtone, des éducatrices et des éducateurs, des enfants et leurs familles apprennent la philosophie Etuaptmumk par leurs propres questions et réflexions sur la culture autochtone. L’approche

comprend l’offre de documents et d’équipement adaptés sur le plan culturel ainsi qu’une série de conversations liées à l’apprentissage professionnel axées sur la sécurité culturelle et la sensibilisation aux cultures, y compris l’exercice des couvertures, de même qu’une variété d’activités avec livres d’images autochtones. Les enfants collaborent directement avec un aîné, pendant une période de 12 semaines, au cours de laquelle de la musique, des chansons, des aliments et des articles importants sur le plan culturel pour le peuple abénaquis sont présentés.

## Cibles

Initiative	Référence	Cibles de 2021-2022	Financement
Politique d’inclusion – de la politique à la pratique	0/240 des travailleurs de soutien ont terminé les modules de formation requis	60 % (144/240) des travailleurs de soutien (anglophones et francophones) ont terminé les modules de formation requis	
	31/508 des centres désignés ont reçu du soutien	80 % (406/508) des centres désignés disposent d’une politique d’inclusion à la petite enfance – 10 autres nouveaux centres désignés disposeraient d’une politique d’inclusion et démontreraient des pratiques inclusives (exigence pour la désignation).  35 % (181/508) des centres désignés ont reçu du soutien (consultations sur place, communautés de pratique et apprentissage professionnel continu des agents en pédagogie préscolaire).	
	L’Nu, raconte-moi une histoire (L’Nu, Tell Me A Story)  3 centres désignés	L’initiative L’Nu, raconte-moi une histoire (L’Nu Tell Me A Story) est mise en œuvre dans 7 autres centres désignés	Financement fédéral 10 000 \$  (contribution provinciale en nature)

Les actions décrites ci-dessous dans le cadre des initiatives 3, 4 et 5 sont financées par l’entremise d’affectations provinciales au titre du cadre fiscal annuel du Ministère et compte tenu du statut bilingue

officiel du Nouveau-Brunswick. Les deux communautés linguistiques bénéficient des actions décrites dans ce plan d’action.

## Initiative 3 : Favoriser une culture d’amélioration continue de la qualité

Les services de garderie éducatifs au pays et partout dans le monde sont en pleine effervescence et s’intègrent rapidement aux infrastructures sociales. Par ailleurs, au cours des dernières décennies, la

recherche sur le développement du cerveau a permis de mieux comprendre la façon dont les enfants se développent et apprennent. Elle a exposé l’incroyable potentiel du cerveau humain et mis en lumière la

façon dont nous pouvons tirer profit des innombrables possibilités d'avoir une incidence positive et holistique sur l'apprentissage des enfants. Il s'agit là d'occasions d'avoir une plus grande incidence sur le développement global et le renforcement des capacités des enfants avec un minimum d'effort. Le développement du cerveau à la petite enfance façonne l'adulte que l'enfant deviendra.

Les dispositions législatives relatives aux services de garderie éducatifs définissent les exigences minimales pour veiller à ce que les enfants se retrouvent dans des environnements sûrs, sécuritaires et sains lorsqu'ils ne sont pas sous la garde leurs parents. Le projet de recherche de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) « La qualité au-delà de la réglementation », auquel le Nouveau-Brunswick participe activement, démontre que la qualité dépasse le cadre législatif. On observe une qualité structurale qui est souvent bien définie dans les modifications législatives ainsi qu'une qualité des processus qui concerne les milieux d'apprentissage, le bien-être physique, social et émotionnel des enfants, les interactions pédagogiques et toutes les interactions entre les enfants, les éducatrices et les éducateurs ainsi que les parents.

Le rapport *Engaging Young Children* (OCDE, 2018) explique que certains indicateurs courants de la qualité structurale, comme les ratios enfants-employés, les qualifications avant l'emploi, ainsi que l'existence de systèmes de surveillance de la qualité et d'amélioration

de la notation ont une influence sur les interactions entre le personnel et les enfants. Les caractéristiques structurales ont des répercussions indirectes sur le développement, l'apprentissage et le bien-être des enfants (Pianta et coll., 2005; Vandell et coll., 2010). La qualité structurale peut être considérée comme un précurseur de la qualité des processus, qui est le mécanisme principal pour le développement et l'apprentissage des enfants (OCDE, 2018).

L'« Examen OCDE des politiques d'éducation et d'accueil des jeunes enfants : la qualité au-delà de la réglementation » laisse entendre que seuls des services de garderie éducatifs de qualité supérieure peuvent avoir une incidence positive sur le développement des enfants, et la recherche démontre que cela est encore plus évident chez les enfants défavorisés.

Par conséquent, favoriser une culture d'amélioration continue pour la qualité des processus consiste essentiellement à intégrer la qualité et la promouvoir. Le but est de mobiliser et d'encourager chacun à en faire davantage et à être novateur en fixant des objectifs d'amélioration et en conservant les gains acquis au fil du temps.

Favoriser une culture d'amélioration continue est bon pour les affaires et les enfants. En fait, cela permet d'évaluer la qualité des services en mettant l'accent là où il faut, en assurant un solide leadership et en optimisant la valeur pour les clients.

## Actions

---

### 3.1 Élaborer un outil de validation du curriculum éducatif pour le secteur anglophone

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance élaborera un outil d'évaluation de qualité adapté au Curriculum éducatif pour la petite enfance anglophone du Nouveau-Brunswick afin de remplacer les outils d'évaluation de la qualité qui étaient utilisés auparavant.

L'outil de validation du curriculum éducatif sera conçu sous forme de prolongement du guide de réflexion associé à l'outil de validation du curriculum (Curriculum

Assessment Tool-Reflective Guide) qui vise à aider les éducatrices et les éducateurs à réfléchir à leur pratique ainsi qu'à renforcer leurs pratiques pédagogiques et comprendra une évaluation des pratiques relatives à l'inclusion et à la diversité. Ce nouvel outil d'évaluation permettra de comprendre la qualité de la mise en œuvre du curriculum, tout en aidant les éducateurs et les exploitants à établir des rapports éloquentes entre leurs plans d'amélioration de la qualité et le curriculum axé sur l'amélioration de la qualité des processus.

### 3.2 Lancement de l'outil d'évaluation de l'application du curriculum éducatif pour les établissements désignés francophones

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance lance à l'échelle provinciale le nouvel outil d'évaluation de la qualité, l'outil d'évaluation de l'application du curriculum éducatif (EACE), qui cadre avec le Curriculum éducatif des services de garde francophones du Nouveau-Brunswick. Ce nouvel outil remplacera les outils d'évaluation de la qualité qui étaient utilisés auparavant.

On évaluera la qualité de la mise en œuvre du Curriculum éducatif des services de garde francophones du Nouveau-Brunswick dans les Centres de la petite

enfance et Garderies éducatives familiales francophones du Nouveau-Brunswick. Ce nouvel outil d'évaluation de qualité jouera un rôle essentiel dans l'orientation des personnes exploitantes et administratrices relativement à l'élaboration de leurs plans annuels d'amélioration de la qualité.

Au cours de l'année, un examen de l'outil d'évaluation de l'application du curriculum éducatif sera effectué pour ajouter des mesures visant les pratiques relatives à l'inclusion et à la diversité.

### 3.3 Offrir aux personnes exploitantes, administratrices et éducatrices l'encadrement et le soutien pour élaborer leurs plans annuels d'amélioration de la qualité

Au cours de la première année de la pandémie, l'objectif des établissements de garderies éducatives était d'assurer que les enfants se trouvaient dans des environnements sains et sécuritaires. Au cours de la prochaine année, les efforts viseront à relancer et à

continuer à perfectionner les compétences et le degré de confort des personnes exploitantes, administratrices et éducatrices alors qu'ils définissent des objectifs SMART pour élever la qualité des processus au sein de leur établissement.

## Cibles

Initiative	Référence	Cible
Favoriser une culture d'amélioration continue de la qualité	Établissements anglophones : 0/313 Établissements francophones : 0/195	100 % (518) des centres désignés dans les deux secteurs linguistiques disposent d'un plan d'amélioration de la qualité assorti d'objectifs SMART
		80 % (255/313) des établissements anglophones ont mis en œuvre le guide de réflexion associé à l'outil de validation du curriculum (Collaborative Assessment Tool-Reflective Guide).
		80 % (159/195) des établissements francophones ont été évalués à l'aide de l'outil d'évaluation de l'application du curriculum éducatif

## Initiative 4 : Continuer à offrir du perfectionnement professionnel au personnel éducatif et administratif à la petite enfance

Des possibilités d'apprentissage et de croissance professionnels continus sont essentielles pour assurer un apprentissage de qualité supérieure. Les éducatrices et éducateurs qui obtiennent du soutien quant à leur croissance professionnelle et à leur développement de carrière sont mieux outillés pour répondre aux besoins des enfants.

S'inspirant des efforts déployés au cours des quatre dernières années, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance continuera à offrir des possibilités de formation qui aident les éducatrices et éducateurs à réfléchir à leurs pratiques par l'entremise de communautés de pratiques dans le but d'améliorer les activités d'apprentissage offertes aux enfants.

# Actions

## 4.1 Élaborer des plans annuels de développement professionnel à l'échelle provinciale et des districts scolaires

Élaborer des plans de développement professionnel annuels concertés à l'échelle du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (provincial et régional) pour assurer des offres bien coordonnées au personnel éducatif et administratif. On assure ainsi un niveau équitable d'apprentissage professionnel qui favorisera une utilisation efficace des ressources et réduira les chevauchements avec d'autres priorités.

Offrir des possibilités de développement professionnel liées au curriculum éducatif pour la petite enfance à l'aide d'approches multidimensionnelles pour renforcer les compétences et accroître les connaissances relatives aux pratiques pédagogiques de qualité supérieure, y compris l'inclusion et la diversité, les milieux de qualité, ainsi que les milieux d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences langagières et l'identité culturelle.

# Cibles

Initiative	Référence	Cible
Continuer à offrir du développement professionnel aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance	Établissements anglophones désignés : 0/313 Établissements francophones désignés : 0/195	<b>60 % des éducatrices et éducateurs de 75 % des établissements anglophones et francophones désignés qui peuvent accumuler des heures de perfectionnement professionnel ont participé à des possibilités de développement professionnel.</b> ✓ 234/313 (75 %) des établissements anglophones ✓ 146/195 (75 %) des établissements francophones

## Initiative 5 : Mettre en œuvre les Lignes directrices sur la création de milieux d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences langagières et l'identité culturelle

L'acquisition des compétences langagières et l'identité culturelle pour la communauté francophone dans un contexte minoritaire sont essentielles pour maintenir sa vitalité. Les premières années de la vie d'un enfant jouent un rôle capital dans le développement langagier et la construction de sa propre identité personnelle et sociale, et ce, tout au long de sa vie. C'est pourquoi la protection de la langue et de la culture françaises commence à la naissance et doit être encouragée et célébrée dans les Centres de la petite enfance et Garderies éducatives familiales francophones du Nouveau-Brunswick.

Les Lignes directrices sur la création de milieu d'apprentissage favorisant l'acquisition de compétences langagières et l'identité culturelle ont été élaborées en partenariat avec l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick et sont conçus pour fournir un cadre aux établissements désignés pour appuyer chaque enfant dans le processus d'acquisition de la langue française et actualiser leurs compétences linguistiques, ainsi que pour la construction de leur identité personnelle et sociale. Elles visent également à favoriser l'inclusion et la diversité auprès des parents ainsi qu'à appuyer la mise en œuvre d'un continuum d'apprentissage en français à partir de la naissance pour contribuer à la vitalité des communautés acadiennes et francophones.

# Actions

## 5.1 Offrir de la formation aux leaders pédagogiques des établissements francophones

Donner de la formation aux personnes administratrices et aux leaders pédagogiques des Centres de la petite enfance et Garderies éducatives familiales francophones du Nouveau-Brunswick comme point de départ du lancement des Lignes directrices sur la création de milieux d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences langagières et l'identité culturelle. Le but

de la formation est d'aider les gens à se familiariser avec les Lignes directrices et à planifier la mise en œuvre au sein de chaque établissement. Les agentes et agents pédagogiques préscolaires associés aux districts scolaires francophones offriront du soutien pédagogique et de l'encadrement lors des visites sur place.

## 5.2 Élaborer une grille d'évaluation pour les Lignes directrices

Travailler en collaboration avec les agentes et les agents pédagogiques préscolaires et des représentants des Centres de la petite enfance et des Garderies éducatives familiales francophones du Nouveau-Brunswick pour élaborer une grille d'évaluation pour les Lignes directrices. Elle servira d'outil pour cibler les domaines dont il faut améliorer la qualité. Cette évaluation sera

réalisée en même temps que les autres évaluations de la qualité.

On évaluera la mise en œuvre des nouvelles lignes directrices dans tous les établissements désignés. De plus, ces derniers bénéficieront d'un encadrement pour assurer leur amélioration continue. Des améliorations à mettre en œuvre peuvent être incluses dans le plan d'amélioration de la qualité.

# Cible

Initiative	Référence	Cible
Mettre en œuvre les Lignes directrices sur la création de milieux d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences langagières et l'identité culturelle	0/195 établissements désignés	90 % (176/195) des personnes administratrices d'établissements désignés francophones ont terminé la formation concernant les Lignes directrices sur la création de milieux d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences langagières et l'identité culturelle

# Contribution fédérale et allocations proposées

La contribution fédérale sera allouée aux priorités suivantes en 2021-2022 :

Initiatives	2021-2022 (financement fédéral)
Initiative 1 : Élargir la désignation de Centres de la petite enfance et de Garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick	8 709 206 \$ (Financement fédéral) 22 M\$ (Financement provincial)
Initiative 2 : Politique d'inclusion – de la politique à la pratique – L'Nu, raconte-moi une histoire (L'Nu, Tell me a story)	10 000 \$ (financement fédéral) (Contribution provinciale en nature)
Initiative 3 : Favoriser une culture d'amélioration continue de la qualité	0 \$ (financement fédéral) (Financement provincial de fonctionnement)
Initiative 4 : Continuer à offrir du développement professionnel au personnel éducatif et administratif de la petite enfance	0 \$ (financement fédéral) (Financement provincial de fonctionnement)
Initiative 5 : Mettre en œuvre les Lignes directrices sur la création de milieux d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences langagières et l'identité culturelle	0 \$ (financement fédéral) (Financement provincial de fonctionnement)
Frais administratifs (personnel, production de rapports, évaluation, etc.)	957 690 \$ Financement fédéral
<b>Total</b>	<b>9 676 896 \$</b>